

Master Droit privé et sciences criminelles

Rapport Hcéres

▶ To cite this version:

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit privé et sciences criminelles. 2015, Université Jean Moulin Lyon 3. hceres-02040952

HAL Id: hceres-02040952 https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02040952v1

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Master Droit privé et sciences criminelles

Université Jean Moulin Lyon 3



Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,1

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit

Établissement déposant : Université Jean Moulin Lyon 3

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La formation est l'une des cinq proposées par la faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3. Cette offre est dispensée au sein de l'établissement et elle consiste en une formation technique destinée à former les étudiants aux métiers du droit. Dotée d'une grande attractivité, l'offre de formation se distingue par un équilibre entre les parcours professionnalisants et les parcours de recherche.

Au sein de la formation, sont proposés deux masters 1 (M1) et huit masters 2 (M2). Parmi ces derniers, deux proposent à la fois un parcours recherche et un parcours professionnalisant. La distinction traditionnelle entre parcours professionnalisants et parcours recherche s'en trouve atténuée.

Avis du comité d'experts

La formation comprend deux M1: *Droit du patrimoine* et *Droit privé judiciaire*; et huit M2: *Droit privé fondamental* (recherche), *Histoire du droit et des institutions* (recherche), *Droit pénal fondamental* (recherche), *Droit de la famille* (deux parcours : recherche et professionnel), *Droit immobilier* (deux parcours, recherche et professionnel, *Pénologie* (professionnel), *Professions judiciaires* (professionnel) et *Droit notarial* (deux parcours professionnels : interne et international).

Le faible nombre de M1 s'explique par les deux fusions opérées au sein des quatre M1 existant auparavant. Les métiers auxquels conduisent les différents parcours de l'offre de formation peuvent être identifiés en trois catégories : Métiers de la justice, Métiers de l'immobilier, et Carrières universitaires. L'équilibre entre les parcours professionnels et les parcours recherche est parfaitement assuré. Du fait du nombre des parcours, la mutualisation des enseignements est forte, surtout au niveau du M1.

Chaque parcours affiche néanmoins une thématique et une finalité propre. Les enseignements proposés sont bien en phase avec les intitulés et les objectifs des parcours.

La formation trouve sa place au sein de l'offre locale et régionale malgré l'existence d'autres formations similaires, notamment au niveau de l'Université Lumière - Lyon 2. La cohabitation des différents parcours se fait sans heurts pour différentes raisons. Ainsi, le M1 *Droit privé judiciaire* n'est pas concurrencé par le M1 *Carrières judiciaires* de Lyon 2 dans la mesure où il a atteint sa capacité d'accueil maximale des étudiants. En outre, certains des parcours de l'offre de Lyon 3 constituent des exceptions nationales comme le M2 *Droit notarial*, parcours *international et européen*.

L'offre de formation de l'Université de Lyon 3 bénéficie en outre de liens étroits avec les milieux professionnels que les étudiants vont appréhender. Les partenariats professionnels sont particulièrement remarquables pour les M2 Droit immobilier et Droit de la famille. L'équipe pédagogique en place au sein de l'offre de formation affiche une diversité et une importance de 1^{er} ordre : plus de cent quarante enseignants interviennent dans les différents parcours proposés. La majeure partie d'entre eux sont titulaires à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Le pilotage de la mention n'est pas formalisé de façon claire, de même que les modalités de son autoévaluation. En effet, l'existence et le fonctionnement des comités de perfectionnement ne sont pas effectifs dans tous les diplômes auxquels prépare l'offre.

L'attractivité de l'offre de formation est grande comme en témoigne une hausse régulière des effectifs de M1. En dépit de l'équilibre entre les parcours recherche et professionnels, ce sont ces derniers qui accueillent la majeure partie des étudiants. De façon générale, le taux de réussite des étudiants pour les deux années de la formation est très satisfaisant, il s'élève à 85 % en moyenne.

Le dossier d'évaluation ne permet pas d'analyser la qualité de l'insertion professionnelle sur plusieurs années. Elle est très satisfaisante pour l'année 2010, pour laquelle une enquête a été menée.

Éléments spécifiques de la mention

Place de la recherche	Elle est tout à fait importante à plusieurs égards. Il faut d'abord relever l'adossement de la mention à l'équipe de recherche de droit privé qui compte 32 chercheurs. Cette équipe se répartit entre plusieurs centres qui travaillent chacun avec les parcours de l'offre rattachés à leurs problématiques. En outre, le nombre important des parcours recherche (cinq) favorise une place de choix pour
	la recherche universitaire. Les étudiants ont en effet ainsi plusieurs voies à leur disposition pour entamer des études doctorales.
	De façon plus générale, l'offre de formation implique l'ensemble de ses étudiants dans la tenue de colloques, conférences et dans la réalisation de travaux collectifs. Ces initiatives valorisent encore la place de la recherche.
Place de la professionnalisation	La professionnalisation est présente grâce aux six parcours de l'offre de formation dotés d'une finalité professionnalisante. La réalisation du stage obligatoire au cours de l'année de M2 participe grandement à cette professionnalisation. Celle-ci s'opère aussi grâce à l'implication de plusieurs acteurs du marché dans les enseignements dispensés.
Place des projets et stages	Les stages sont obligatoires dans les parcours professionnels. Chacun des parcours met en place sa propre politique en la matière. Il faut relever l'existence de pratiques originales, comme la mise en situation réelle professionnelle des étudiants pendant 24 ou 48 heures (master <i>Droit notarial</i> , parcours interne).
Place de l'international	Elle s'opère d'abord par la place des enseignements en anglais au sein de la moitié des parcours de M2. Certains de ces parcours accueillent en outre des professeurs invités qui assurent des conférences en langue anglaise. Les étudiants de M2 ont la possibilité de réaliser leur stage obligatoire à l'étranger. De façon plus spécifique, il faut relever l'existence d'une délocalisation internationale de l'un des parcours (M1 et M2 <i>Droit immobilier</i>) dans le cadre d'une coopération avec une université cambodgienne.
	En outre, la place de l'international est importante aussi concernant le recrutement en M2 qui est conditionné par la maîtrise d'une langue étrangère par l'étudiant.
Recrutement, passerelles et	Le recrutement au niveau du M1 se réalise au sein des étudiants titulaires d'une licence en droit. Il se fait de façon sélective pour le parcours <i>Droit immobilier</i> du M1 <i>Patrimoine</i> . Le M1 <i>Droit privé et judiciaire</i> rencontre un succès de taille qui conduit à envisager la perspective de son dédoublement.
dispositifs d'aide à la réussite	Pour les M2, le recrutement est sélectif, sauf pour le parcours <i>Droit immobilier</i> dans la mesure où le recrutement a eu lieu en M1 de façon sélective. Il en résulte que les étudiants titulaires d'un M1 dans ce parcours avec une moyenne d'au moins 12/20 sont admis directement au sein du M2 s'ils le souhaitent.
	Les étudiants dotés de contraintes spécifiques peuvent être accueillis au sein de la formation. Celle-ci comporte notamment des régimes spéciaux permettant une obtention des diplômes par voie longue (généralement deux années). L'offre de formation est aussi accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE) et celle de la formation continue (pour un parcours de M2).
Modalités d'enseignement et place du numérique	Les enseignements de langue anglaise sont systématiques au niveau du M1, moins en M2 (v. supra Place de l'international). La place du numérique résulte de l'existence de la « Faculté de droit virtuelle » mise en place par l'Etablissement. En outre, chaque enseignant de la formation recourt aux outils numériques de son choix afin d'assurer une communication efficace avec ses étudiants (podcast notamment). En revanche l'offre de formation ne dispense pas de cours de Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), celui-ci ayant été dispensé au niveau de la licence. Enfin, il convient de relever l'existence de plusieurs matières favorisant l'ouverture des étudiants à des matières autres que juridiques (philosophie du droit, management).
Evaluation des étudiants	Au niveau du M1, elle s'effectue sur la base du contrôle continu ou du contrôle terminal. Une spécificité doit être mentionnée concernant le M1 <i>Droit privé et judiciaire</i> , qui recourt à une évaluation sous la forme de QCM pour les matières non soumises à TD. Quoique dictée par l'importance des effectifs des étudiants, la mesure n'est pas très satisfaisante sur le plan pédagogique (surtout en M1).

	T
	Elle se trouve toutefois compensée par la mise en place d'un grand oral et d'un grand écrit qui permettent une meilleure évaluation des qualités de l'étudiant. Au niveau du M2, l'évaluation s'opère sous forme orale ou écrite (généralement d'une durée de cinq heures pour les matières fondamentales). L'évaluation repose pour partie sur la rédaction du rapport du stage ou du mémoire de recherche quand ils sont obligatoires au sein du parcours. La soutenance du mémoire ou du rapport n'est toutefois pas systématique.
Suivi de l'acquisition des compétences	Les fiches RNCP sont produites et correctement rédigées, quoique de longueurs inégales. Elles doivent cependant être mises à jour. En effet, elles présentent le M1 <i>Carrières judiciaires</i> qui n'existe plus à la suite de sa fusion avec le M1 <i>Droit privé</i> . De même, pour le M2 <i>Famille et immobilier</i> , un seul parcours est présenté au lieu des deux proposés. En outre, l'ADD du M2 <i>Droit de la famille</i> n'est pas présentée.
Suivi des diplômés	Il se réalise surtout au niveau de l'établissement, le personnel pédagogique et administratif de la formation ne disposant pas du temps nécessaire pour l'assurer. Quatre initiatives - d'efficacité variable - ont été mises en place au niveau des M2. L'une des annexes présente les résultats d'une enquête au champ limité, car restreint aux étudiants de M2 pour l'année 2010. Néanmoins, le taux de réponse à l'enquête est satisfaisant ainsi que son résultat puisqu'il conduit à un taux d'insertion professionnelle de 85 %. Ce taux est aussi celui de la réussite globale des étudiants de la mention. Il est donc relativement élevé. On peut relever que seuls 25 à 30 % des étudiants de M1 poursuivent l'offre de formation en M2. Il n'est rien mentionné dans le dossier sur le devenir des autres.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	En l'absence d'une politique globale instituant des comités de perfectionnement, l'autoévaluation se réalise surtout pour l'heure de façon informelle. Elle résulte par exemple en M1 des différentes réunions de préparation et de suivi des deux fusions opérées. Ces réunions ont permis de créer et faire évoluer la maquette des deux nouveaux parcours constitués à partir des quatre anciens. A défaut d'une institutionnalisation globale de l'autoévaluation sous forme de comités de perfectionnement, chaque parcours procède à sa façon. On peut relever que pour le M1 <i>Droit notarial</i> , c'est une structure extérieure à l'université qui participe à cette autoévaluation. Deux M2 seulement sont dotés d'un comité de perfectionnement. Dans les autres masters, l'évaluation s'opère par le biais des questionnaires soumis aux étudiants en fin d'année. Les enseignants se servent le plus souvent de la plateforme numérique pour recueillir les avis des étudiants. A côté de l'offre de formation, l'université a mis en place une enquête générale qui participe à l'évaluation de l'offre de formation. La mise en place et l'analyse des résultats obtenus de cette enquête relèvent de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU). Il faut enfin relever que les responsables de l'Offre de formation ont tenu compte des remarques émises lors de la précédente évaluation, notamment en ce qui concerne la mutualisation des cours dispensés en 1ère et en 2ème année de master.

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts:

- L'offre de formation propose une large variété de parcours. Chacun d'entre eux est très bien structuré et présente un contenu parfaitement en adéquation avec les objectifs énoncés.
- L'attractivité de l'offre est très importante, certains diplômes étant uniques en France. L'équilibre entre la recherche et le professionnel est parfaitement respecté. Les nombreux partenariats existant au sein de l'offre de formation témoignent de la place laissée tant à la recherche universitaire qu'à la recherche appliquée.
- Les mutualisations des enseignements sont cohérentes au vu du nombre des parcours en M2 et de la fusion des quatre anciens M1 en deux M1.

Points faibles:

- Les procédures d'autoévaluation devraient être institutionnalisées et une politique générale devrait exister en ce sens.
- Le suivi des étudiants est quasiment inexistant.
- La place de l'international est très inégale en fonction des parcours.

Conclusions:

La mention *Droit privé sciences criminelles* propose une offre de formation très dense qui s'inscrit parfaitement sans son environnement local et régional en dépit de la concurrence existant du fait de son champ assez large (le droit privé).

Les moyens mis en œuvre au service de la professionnalisation des étudiants sont efficaces et témoignent du souci de favoriser leur insertion professionnelle.

Dans cette perspective, il faudrait que le suivi des diplômés et l'autoévaluation de l'offre de formation soient plus encadrés et institutionnalisés.

Éléments spécifiques des spécialités

Le dossier d'évaluation ne procède pas à une présentation individualisée de chacun des parcours. Les informations propres à chacun, sont distillées dans l'ensemble du dossier relatif à la formation. Lorsque les informations spécifiques requises dans le tableau des différents parcours ne sont pas présentes dans le dossier, il est opéré un renvoi au tableau de la formation dans son intégralité.

M1 Droit du patrimoine, deux parcours : droit notarial et droit immobilier

Place de la recherche	La recherche est d'abord présente grâce à l'adossement de l'offre de formation à l'Equipe de recherche en droit privé. De façon plus spécifique, il faut mentionner le partenariat du parcours immobilier avec l'institut de droit patrimonial et immobilier (IDPI). Le parcours notarial bénéficie quant à lui de partenariats avec le centre de formation professionnelle notariale de Lyon et avec l'école des avocats de Rhône-Alpes.
Place de la professionnalisation	Voir le tableau sur la formation dans son intégralité
Place des projets et stages	Le stage n'est pas obligatoire, contrairement au M2, mais il est conseillé. Il est alors encadré par une convention de stage produite par l'université mais il ne fait pas l'objet d'un rapport.
Place de l'international	Elle résulte d'un partenariat du parcours immobilier avec une Université cambodgienne qui conduit à une délocalisation et une coopération entre les deux universités. Ce partenariat produit aussi ses effets au niveau du M2 <i>Droit immobilier</i> . Dans le cadre de cet échange, l'Université Lyon 3 a mis en place un DU équivalant à la maîtrise dans l'Université du Cambodge.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Il faut souligner un recrutement sélectif au niveau du parcours immobilier, ce qui est rare pour un M1. Les étudiants sont dès lors automatiquement admis en M2 <i>Immobilier</i> si leur moyenne est égale ou supérieure à 12/20. Les effectifs du M1 sont en hausse pour le parcours notarial et se stabilisent pour le parcours immobilier (une raison touchant à la composition de la maquette l'explique).
Modalités d'enseignement et place du numérique	Cette spécialité résulte de la fusion de deux anciens M1 : <i>Droit notarial</i> et <i>Droit immobilier</i> . Les deux parcours demeurent bien identifiés au sein du nouveau master. Cette fusion a pour conséquence une mutualisation importante des enseignements. Des cours d'ouverture sont dispensés dans chacun des deux parcours.

Evaluation des étudiants	Voir le tableau sur la formation dans son intégralité.
Suivi de l'acquisition des compétences	Voir le tableau sur la formation dans son intégralité.
Suivi des diplômés	Voir le tableau sur la formation dans son intégralité.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Il n'existe pas à proprement parler de conseil de perfectionnement au sein du M1. Toutefois, ce rôle se trouve assuré par le CNEPN pour le parcours notarial. Il permet notamment une évolution de la maquette en conformité avec les attentes du milieu des notaires.

M1 Droit privé judiciaire

Place de la recherche	Voir le tableau sur la formation dans son intégralité.
Place de la professionnalisation	Elle est importante dans la mesure où cette spécialité destine ses étudiants aux métiers de la justice accessibles par concours (avocat, magistrat, greffier). De ce fait le parcours est en lien étroit avec l'institut d'études judiciaires (IEJ) de Lyon. Le M1 résulte de la fusion de deux anciens M1 (<i>Droit privé</i> et <i>Carrières judiciaires</i>), ce qui explique certainement sa très forte attractivité (effectif d'environ 350 étudiants, capacité maximale d'accueil quasi atteinte).
Place des projets et stages	Il n'est pas obligatoire mais conseillé. Il est alors effectué dans le cadre d'une Convention de stage, mais ne fait pas l'objet d'un rapport en raison de l'impossibilité matérielle de pouvoir procéder à l'encadrement de tous les étudiants.
Place de l'international	Elle réside dans les conférences en anglais relatives au système juridique américain et dispensées au 2 nd semestre, ainsi que dans les cours d'anglais (v. <i>infra</i> , Modalités d'enseignement).
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Le recrutement s'opère au sein des étudiants titulaires d'une licence de droit. Aucun étudiant ne s'est pour l'heure vu refuser l'admission en dépit de la très forte attractivité de la formation.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Des mutualisations des enseignements sont opérées de façon importante, cela résulte de la fusion opérée entre les deux M1. La place de l'anglais est importante dans les deux semestres. Elle fait l'objet de cours et de TD, ce qui n'est pas courant. En outre des cours relatifs à des matières d'ouverture sont dispensés au sein du parcours (criminologie, philosophie).
Evaluation des étudiants	Elle s'effectue de façon spécifique en raison de l'importance des effectifs. Cette importance a conduit à une évaluation sous forme de QCM pour les matières non soumises à un contrôle continu. En outre, les étudiants passent en fin de 1 ^{er} semestre un grand oral devant un jury. Cet oral permet certainement une meilleure appréciation de leurs connaissances et qualités de juristes. Cette épreuve est en outre couplée à un écrit de cinq heures (2 nd semestre). Ces deux épreuves majeures permettent de compenser la présence des QCM.
Suivi de l'acquisition des compétences	Voir le tableau sur la formation dans son intégralité.
Suivi des diplômés	Voir le tableau sur la formation dans son intégralité.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Il n'existe pas de structure institutionnalisée. Toutefois, les nombreuses réunions rendues nécessaires par la fusion des deux M1 ont permis un travail de refonte, puis d'évolution des maquettes, ce qui correspond à la mission d'un conseil de perfectionnement.

M2 Droit privé fondamental, parcours recherche

Place de la recherche	Elle est prépondérante en raison de la finalité de ce parcours. Il convient d'évoquer l'adossement de ce M2 à l'équipe de recherche de droit privé (centre Louis Josserand notamment). Les étudiants se retrouvent très investis dans les activités scientifiques de l'Equipe de recherche. Ils prennent par exemple part aux commentaires des arrêts de la cour d'appel de Lyon écrits par les membres de l'Equipe de recherche. Leur investissement dans les projets collectifs type colloque est institutionnalisé dans la maquette et se trouve sanctionné par l'octroi de crédits européens (ECTS). Les étudiants sont également investis dans la recherche par le biais des séminaires assurés par leurs enseignants et qui les impliquent de façon directe dans la transmission du savoir.
Place de la professionnalisation	Voir le tableau sur la formation dans son intégralité.
Place des projets et stages	Voir le tableau sur la formation dans son intégralité.
Place de l'international	Voir le tableau sur la formation dans son intégralité.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Voir le tableau sur la formation dans son intégralité.
Modalités d'enseignement et place du numérique	L'anglais est présent sous la forme de cours. Des matières d'ouverture sont dispensées au sein du parcours : philosophie et pensée juridique.
Evaluation des étudiants	Elle s'opère de façon classique pour un M2 : sous la forme d'écrits et d'oraux. Une partie importante de cette évaluation réside dans la notation du mémoire de recherche obligatoire.
Suivi de l'acquisition des compétences	Voir le tableau sur la formation dans son intégralité.
Suivi des diplômés	Voir le tableau sur la formation dans son intégralité.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Voir le tableau sur la formation dans son intégralité.

M2 Histoire du droit et des institutions, parcours recherche

Place de la recherche	Elle est présente grâce à l'adossement du parcours au centre lyonnais historique du droit et de la pensée politique. La place de la recherche est conséquente grâce au mémoire obligatoire et à la séance de méthodologie qui l'accompagne. Les étudiants s'investissent dans la recherche en participant aux conférences et à l'organisation de colloques.
Place de la professionnalisation	Elle est importante - c'est remarquable- en dépit de la finalité recherche du parcours. Il convient de citer l'existence d'un module d'insertion professionnelle de dix heures (atelier CV, lettre de motivation) ainsi que l'obligation d'effectuer un stage.
Place des projets et stages	Il est obligatoire, ce qui mérite d'être souligné au sein d'un parcours recherche. Il n'est toutefois pas assorti de la rédaction d'un rapport, et n'est pas sanctionné par l'octroi de crédits européens (ECTS).

Place de l'international	Voir le tableau sur la formation dans son intégralité.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Le recrutement s'opère de façon sélective, comme dans l'ensemble des M2 de l'offre de formation. Il se fait sur dossier, puis entretien.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Un cours fait l'objet d'une mutualisation avec le M2 <i>Droit public</i> cohabilité par les Universités Lyon 2, Lyon 3 et Saint-Etienne.
	Un cours d'histoire du droit anglais est dispensé en langue anglaise, pour une durée de six heures. Un enseignement d'anglais juridique est en outre assuré, il est sanctionné sous la forme d'un oral.
Evaluation des étudiants	Voir le tableau sur la formation dans son intégralité.
Suivi de l'acquisition des compétences	Voir le tableau sur la formation dans son intégralité.
Suivi des diplômés	Il s'opère sous une forme originale : le directeur de la formation écrit à chacun des anciens diplômés, mais n'obtient que peu de réponses. La démarche révèle néanmoins l'intérêt que porte l'équipe pédagogique au devenir de ses étudiants.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Un conseil de perfectionnement a été récemment institutionnalisé. Il est composé de personnels de l'équipe enseignante et administrative. L'autoévaluation de la formation se réalise également par l'intermédiaire des questionnaires remis aux étudiants pour qu'ils expriment leur ressenti sur la formation. Le module d'insertion professionnelle a été ajouté à la maquette à la suite de la précédente évaluation de la formation. Cela témoigne d'une prise en compte des remarques faites par l'AERES.

M2 Droit pénal fondamental, parcours recherche

Place de la recherche	Le M2 est adossé au centre de droit pénal qui dépend de l'équipe de recherche en droit privé. Les étudiants de la formation se trouvent impliqués dans d'importantes activités de recherche comme les enquêtes sur la réception de la norme pénale réalisées par l'Institut Rhône-Alpes de Sciences criminelles (IRASC).
Place de la professionnalisation	Voir le tableau sur la formation dans son intégralité.
Place des projets et stages	Voir le tableau sur la formation dans son intégralité.
Place de l'international	Elle est plutôt faible. Il convient toutefois de faire état de la participation fructueuse des étudiants à des concours européens et internationaux de plaidoirie en droit pénal.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Voir le tableau sur la formation dans son intégralité.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Une mutualisation a lieu pour deux cours du M2 qui se retrouvent au sein de deux autres M2 de l'offre de formation (<i>Pénologie</i> et <i>Professions judiciaires</i>). Un cours de sociologie criminelle et d'histoire du droit pénal favorise une ouverture des étudiants à des matières extra juridiques.
Evaluation des étudiants	Voir le tableau sur la formation dans son intégralité.

Suivi de l'acquisition des compétences	Voir le tableau sur la formation dans son intégralité.
Suivi des diplômés	Voir le tableau sur la formation dans son intégralité.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Il n'existe pas de structure institutionnalisée du type conseil de perfectionnement. L'autoévaluation se fait donc sous la houlette du directeur de la formation qui consulte l'équipe pédagogique.

M2 Droit de la famille, deux parcours : recherche et professionnel

Place de la recherche	Ce M2 comprend un parcours recherche et un parcours professionnel. Il se trouve adossé au centre de droit de la famille qui dépend lui-même de l'équipe de recherche en droit privé.
	La maquette de chaque parcours est cohérente au regard de leur finalité respective : exercer un métier du droit de la famille ou entamer des études doctorales.
	Au sein du parcours recherche, la place de la recherche existe surtout via la rédaction du mémoire obligatoire. Par ailleurs, les étudiants s'investissent dans des actions de recherche collective telles des enquêtes au sein du TGI de Lyon, (enquêtes relatives à la prestation compensatoire).
	Au sein du parcours professionnel, la recherche est tout de même présente grâce à la rédaction du « mémoire pratique » qui accompagne la réalisation du stage.
Place de la professionnalisation	Elle existe au sein du parcours professionnel qui prévoit la réalisation obligatoire d'un stage au 2 nd semestre.
Place des projets et stages	Le stage est obligatoire dans le parcours professionnel. Sa durée est de deux mois au minimum, il s'accompagne de la rédaction d'un rapport qui est soutenu devant un jury. Le stage compte pour 15 ECTS, et peut se réaliser au sein de structures très diverses (cabinets d'avocats, études de notaires, organismes type CAF).
Place de l'international	Voir le tableau sur la formation dans son intégralité.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Voir le tableau sur la formation dans son intégralité.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Il faut relever l'existence d'une mutualisation d'un enseignement avec un autre parcours recherche de l'offre de formation (M2 <i>Droit privé fondamental</i>).
Evaluation des étudiants	Voir le tableau sur la formation dans son intégralité.
Suivi de l'acquisition des compétences	Voir le tableau sur la formation dans son intégralité.
Suivi des diplômés	Voir le tableau sur la formation dans son intégralité.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	En l'absence d'une structure institutionnalisée, l'autoévaluation se fait au travers des nombreuses rencontres au sein de l'équipe pédagogique et avec les étudiants.

M2 Droit immobilier, deux parcours : recherche et professionnel

Place de la recherche	Le M2 propose deux parcours selon le souhait d'orientation des étudiants. L'offre de formation proposée est tout à fait unique sur le plan régional. Elle fait, à ce titre, l'objet d'une importante reconnaissance (dans les classements notamment).
	Le M2 bénéficie d'un adossement à l'Institut du droit patrimonial et de l'immobilier de Lyon (IDPI).
	Chaque parcours propose une offre de formation cohérente au regard de sa visée (recherche ou professionnalisante).
	Elle est prépondérante au sein du parcours professionnel qui vise à préparer les étudiants à l'exercice des métiers de l'immobilier.
Place de la professionnalisation	La professionnalisation est présente à plusieurs niveaux. Un cours de pratique professionnelle d'une durée de quinze heures est d'abord dispensé. Ensuite, il existe un lien important avec les organismes professionnels. Ce lien est entretenu par les étudiants du M2 et les anciens de l'IDPI qui organisent des conférences et rencontres avec les professionnels du secteur.
	Les étudiants participent en outre à de nombreux événements touchant au droit de l'immobilier : salon de l'immobilier, colloques de l'IDPI
Place des projets et stages	La politique de stage au sein du parcours professionnel est nettement affirmée: d'une durée de quatre mois, il fait l'objet d'un rapport mémoire d'au moins 60 pages. Il se trouve sanctionné par une soutenance devant un jury. L'épreuve est affectée de six crédits européens (ECTS). Pour aider les étudiants, le responsable de la formation dispense une séance de méthodologie du mémoire d'une durée de cinq heures ainsi que des permanences pour répondre aux questions des étudiants.
Place de l'international	Elle existe d'abord grâce à un enseignement en langue anglaise relatif à la vente immobilière et d'une durée de quinze heures. Surtout, il faut mentionner l'accord de coopération qui unit le diplôme à une Université du Cambodge.
i international	Le partenariat ne profite pas directement aux étudiants de la formation, mais plutôt aux membres de l'Equipe pédagogique qui sont amenés à enseigner sur place à l'étranger.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Le recrutement est sélectif. Il ne se fait pas de façon automatique pour les étudiants ayant suivi le M1 <i>Droit immobilier</i> , sauf en cas d'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 12/20.
	Le recrutement se fait sinon sur dossier et entretien. On peut relever une aide à la réussite qui prend la forme d'une notice bibliographique données en début d'année de M2 aux étudiants pour leur permettre de se mettre à jour dans les matières avant le début des cours.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Un cours d'anglais est dispensé dans chacun des parcours de la formation. Son évaluation se fait sous forme orale, la taille de l'effectif le permettant. En outre, un cours de pratique professionnelle est dispensé en guise d'enseignement d'ouverture.
Evaluation des étudiants	Voir le tableau sur la formation dans son intégralité.
Suivi de l'acquisition des compétences	Voir le tableau sur la formation dans son intégralité.
Suivi des diplômés	La formation a adressé un questionnaire aux étudiants des trois dernières promotions, en vue de constituer un « CV Book » destiné à profiter aux étudiants actuels. Le « CV Book » est accessible depuis le site de l'IDPI. Cette initiative doit être saluée en ce qu'elle favorise à la fois le suivi des anciens étudiants et l'insertion professionnels des nouveaux.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Un comité de perfectionnement est en place. Il dépend de l'IDPI. Il est constitué à la fois de représentants des enseignants, des étudiants et aussi de représentants du milieu professionnel. Cette composition est conforme à celle souhaitée au sein de ce type de structure. Le comité veille notamment à l'articulation des M1 et M2 avec les licences professionnelles.
	On peut outre préciser que le IDPI est doté d'un observatoire des métiers de l'immobilier qui permet d'adapter le diplôme en fonction des besoins et des évolutions du marché professionnel de l'immobilier. Enfin, une évaluation interne à la formation se réalise également par le biais de questionnaires adressés aux étudiants.

M2 Pénologie, parcours professionnel

Place de la recherche	La place de la recherche universitaire est limitée en raison de la finalité de la formation qui est de préparer les étudiants à l'exercice des professions touchant à l'exécution des peines. La recherche est toutefois présente grâce à l'adossement du parcours au centre de droit pénal qui dépend de l'équipe de recherche en droit privé. En outre un cours de méthodologie de la recherche est dispensé, mais il ne concerne que la rédaction du rapport de stage et la préparation de l'oral. Il touche donc davantage à la recherche appliquée qu'à la recherche universitaire.		
Place de la professionnalisation	Il n'est pas mentionné de partenariat professionnel particulier, ce qui est gênant pour un parcours à visée professionnelle.		
Place des projets et stages	Il est obligatoire, et d'une durée minimale de trois mois. Il est accompagné par la rédaction d'un rapport de stage et fait l'objet une soutenance devant un jury.		
Place de l'international	Voir le tableau sur la formation dans son intégralité.		
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Voir le tableau sur la formation dans son intégralité.		
Modalités d'enseignement et place du numérique	Voir le tableau sur la formation dans son intégralité.		
Evaluation des étudiants	Voir le tableau sur la formation dans son intégralité.		
Suivi de l'acquisition des compétences	Voir le tableau sur la formation dans son intégralité.		
Suivi des diplômés	Voir le tableau sur la formation dans son intégralité.		
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Voir le tableau sur la formation dans son intégralité Les précédentes évaluations ont été prises en compte comme en témoigne l'allongement de la durée du stage de huit à 12 semaines.		

M2 Professions judiciaires, parcours professionnel

Place de la recherche	Elle se trouve réduite en ce qui concerne la recherche universitaire en raison de l'orientation professionnelle de ce parcours.	
Place de la professionnalisation	elle est importante dans la mesure où ce M2 vise à préparer les étudiants aux métiers « classiques « de la justice (avocat, magistrat). De ce fait le M2 se trouve rattaché à l'IEJ.	
Place des projets et stages	La réalisation d'un stage obligatoire de trois mois est prévue au sein du M2. Elle s'accompagne de la rédaction d'un rapport et d'une soutenance. Un séminaire de méthodologie est assuré pour assister l'étudiant dans ce travail.	
	Le stage a lieu au sein de structures très diverses en adéquation avec la variété des débouchés professionnels qu'offre le M2. La réalisation du stage est sanctionnée par l'octroi de 14 crédits européens (ECTS). Il fait aussi l'objet d'une évaluation au sein de la structure d'accueil (une note est délivrée, elle ne se confond pas avec celle qui sanctionne la soutenance).	
Place de l'international	Elle est faible. On peut relever l'existence d'un cours dispensé en langue anglaise et portant sur le droit comparé des procédures pénales française, américaine et anglaise.	

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Voir le tableau sur la formation dans son intégralité.	
Modalités d'enseignement et place du numérique	En plus d'un cours d'anglais, certains enseignements dispensés concernent des matières d'ouverture telles que la fiscalité et la comptabilité.	
Evaluation des étudiants	Une partie importante de l'évaluation se fait grâce à un Grand oral qui a lieu au 2 nd semestre. Il comprend la soutenance du rapport de stage mais aussi l'évaluation des matières du semestre n'ayant pas fait l'objet d'un contrôle continu.	
Suivi de l'acquisition des compétences	Voir le tableau sur la formation dans son intégralité.	
Suivi des diplômés	Il se réalise grâce aux statistiques fournies par l'IEJ de Lyon ainsi que par l'action de l'association des anciens étudiants. Toutefois, aucun résultat n'est présenté dans le dossier d'évaluation.	
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	perfectionnement et procédures cet organe qui assure le rôle de conseil de perfectionnement en proposant de évolutions de la maquette du parcours quand elles sont nécessaires.	

M2 Droit notarial, deux parcours professionnels : interne et international

Place de la recherche	Deux parcours professionnels sont proposés au sein de ce M2, ce qui constitue une initiative tout à fait originale et unique en France. La recherche appliquée est particulièrement présente au niveau du parcours international dans la mesure où il inclut la rédaction d'un mémoire portant sur la pratique notariale. Ce travail ne constitue toutefois pas un rapport de stage.	
Place de la professionnalisation	Elle est très forte du fait de l'orientation professionnelle de la formation et de son adossement aux structures professionnelles du notariat (notamment le centre notarial de droit européen, ACENODE). En dehors du stage obligatoire, la professionnalisation se réalise de façon tout à fait originale grâce à des exercices de mise en situation professionnelle des étudiants sur des périodes de 24 ou 48 heures.	
Place des projets et stages	Le stage est obligatoire, mais sa durée n'est que d'un mois (durée fixée dans le cadre du Diplôme supérieur du notariat, DSN). Il peut se dérouler à l'étranger si l'étudiant le souhaite, y compris dans le cadre du parcours interne.	
Place de l'international	La place de l'international est essentielle, dans l'un comme l'autre des parcours. Il convient de citer les conférences et séminaires assurés en langue étrangère par des professeurs invités, la réalisation de stages à l'étranger (Shanghai notamment, grâce au conseil supérieur du notariat) et l'existence de problématiques de cours tournées vers l'international au sein du parcours international.	
	Il faut en outre relever la présence au sein de l'équipe pédagogique du parcours d'un enseignant canadien qui assure un cours de droit comparé franco-allemand.	
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Le recrutement est sélectif et s'opère à partir d'un très grand nombre de demandes (plus de 500 dossiers de candidatures reçus pour le parcours interne). L'attractivité est donc très forte malgré l'existence d'offres de formation similaires au niveau régional (Grenoble, Chambéry).	
	Le recrutement d'un étudiant s'opère en fonction de l'intérêt qu'il manifeste pour l'international. Ainsi, un niveau élevé en maîtrise de langue étrangère est exigé pour le recrutement au sein du parcours international.	

Modalités d'enseignement et place du numérique	Une partie des enseignements est commune aux deux parcours du M2.	
Evaluation des étudiants	Les modalités de cette évaluation sont encadrées par les arrêtés et règlements relatifs au DSN. On peut relever l'existence de modalités d'évaluations propres à ce M2 comme les épreuves de « foisonnement » qui mettent les étudiants en situation professionnelle réelle.	
Suivi de l'acquisition des compétences	Voir le tableau sur la formation dans son intégralité.	
Suivi des diplômés	Il s'opère grâce au stage que les étudiants ont l'obligation d'effectuer à la sortie de leur année d'étude de M2. Ce stage fait partie de la formation en alternance qu'ils vont suivre pendant deux années au titre d'une convention conclue avec la profession notariale.	
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Il n'existe pas de conseil de perfectionnement au sens strict du terme. Toutefois, le rôle de cette structure est assuré par le centre national de l'enseignement professionnel notarial qui procède à la révision des maquettes lorsque celle-ci s'avère nécessaire. En outre, les étudiants du parcours international ont été invités à évaluer leur formation en 2011.	

Observations de l'établissement



Lyon le 09/06/2015 **PRESIDENCE**

IDENTIFICATION DE LA FORMATION : Licence, Licence Professionnelle ou master suivi de l'intitulé de la Mention	Master mention	Droit privé et sciences criminelles
COMMENTAIRES :		
Pas d'observations à formuler		

Manufacture des Tabacs 6 cours Albert Thomas BP 8242 69355 LYON CEDEX 08

Tél. +33 (0)4 78 78 78 78 Fax +33 (0)4 78 78 74 12 www.univ-lyon3.fr

